

BRÈVE COMITER Seine-Amont du 7 février 2017



Institut d'Enseignement Supérieur de l'Yonne - Sens

Le 7 février 2017 après-midi s'est tenue à Sens une commission territoriale élargie, ouverte aux élus et aux acteurs de l'eau du bassin Seine-amont, qui a rassemblé près de 180 personnes sur le thème « Inondations et étiages : quels enjeux sur le territoire Seine-amont ? ». François Sauvadet, président du comité de bassin Seine-Normandie, retenu par des obligations, a mandaté Nicolas Juillet, membre du Comité de bassin et président de la commission permanente des programmes et de la prospective (C3P), pour le représenter aux côtés d'Etienne Henriot, président de la commission territoriale Seine-amont.

Trois temps forts au programme des interventions : la mission sur le fonctionnement hydrologique du bassin de la Seine, présentée par l'agence de l'eau et la DRIEE, un retour d'expérience de l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine-Grands Lacs « comment concilier la gestion des inondations et des étiages ? » et une présentation des enjeux hydrologiques sur le territoire de l'Armançon par le syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon (SMBVA). Une des ambitions de cette commission était de faire prendre conscience aux élus et aux acteurs de l'eau de la nécessité d'intégrer dans leurs priorités le risque inondation, la baisse des niveaux des cours d'eau et la prévention.

La présentation de l'étude sur l'hydrologie de la Seine a permis d'examiner les dispositifs qui peuvent être mis en œuvre à l'échelle du bassin et du sous-bassin pour prévenir les inondations et les étiages, dans la perspective du changement climatique. Des interrogations ont été soulevées quant à la création de nouveaux ouvrages, la poursuite d'ouvrages déjà projetés et des interventions à l'échelle des sous-bassins dans une logique d'hydraulique douce, pour valoriser la culture du risque. L'intervention du SMBVA a été particulièrement intéressante en montrant que l'action à plusieurs niveaux (bassin, sous-bassin, rivière) est la plus efficace à la fois pour la limitation des risques d'inondation et la prévention des étiages. Les participants ont également abordé les conséquences de l'activité humaine, l'urbanisation, les solutions en agriculture, les problèmes de construction dans des zones inondables et d'imperméabilisation des sols.

La commission territoriale élargie a été précédée le matin par une commission territoriale Seine-amont dans sa configuration classique sous la présidence d'Etienne Henriot et en présence de 19 membres. À l'ordre du jour de cette COMITER : le bilan de l'attribution des aides financières 2016 et les perspectives 2017, le bilan fin 2016 du Plan Territorial d'Actions Prioritaires (PTAP) 2013-2018 et l'organisation des compétences locales de l'eau (avancement et enjeux sur le territoire Seine-amont) avec, en retour d'expérience pour le département de l'Aube, l'intervention de Nicolas Juillet, président du syndicat départemental des eaux de l'Aube (SDDEA).